

Musée de l'homme (Paris). Revue des traditions populaires. 1899/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

## LE SACRIFICE DU BUFFLE

**J**E viens de lire dans un article de M. A. Gasquet, sur le *culte et les mystères de Mithra*, qui a paru dans la *Revue des deux Mondes* (18 avril 1899) ce passage :

Dans toutes les religions antiques aryennes ou sémitiques, le Taureau représente le Dieu solaire qui déchaîne l'orage. C'est lui qui de ses traits d'or féconde les vaches qui sont les nuées ; il fait descendre sur les terres desséchées les pluies bienfaisantes, et au fort de la tempête il remplit l'air de ses mugissements. L'Indra védique, l'Horus d'Égypte, le Mardouk de Babylone, comme le Jupiter et le Bacchus hellénique sont tous également figurés sous la forme du Taureau ou le front orné de cornes ».

Je venais d'assister au Cambodge à trois kilomètres de la résidence de Kampôt au sacrifice d'un buffle fait au principal génie du pays, afin d'obtenir la pluie, lorsque ces lignes me sont tombées sous les yeux. J'ai pensé que je pouvais apporter ma petite contribution à l'étude du Taureau, considéré comme offrande agréable aux dieux qui déchainent les pluies fécondantes, et raconter aux lecteurs de la *Revue des Traditions populaires* comment on procède à ce sacrifice.

Nous étions arrivés au 24 avril et les pluies n'étaient pas encore venues détremper les rizières et permettre aux laboureurs d'y traîner leurs charrues. Le ciel restait pur, et il faisait si chaud qu'on n'avait plus le courage de vaquer aux affaires, de neuf heures du matin à quatre heures et demie du soir. Les Cambodgiens regardaient le ciel, se tournaient vers la mer pour y chercher les vaches d'Indra aux mamelles bien gonflées, mais celui-ci restait bleu pâle et c'est à peine si quelques petites nuées blanches y paraissaient comme une gaze légère que le vent emporte ou comme une fumée que la brise dissipe. « La récolte, disait-on, sera mauvaise parce qu'on ne pourra labourer la terre que très tard-cette année ». Alors, le gouverneur indigène de la province de Kampôt, l'omha sêna ângchit, dit : « C'est demain jour de la pleine lune de Pisakh<sup>1</sup>, allons conformément à la coutume ancienne, sacrifier un buffle au néakh-ta Khlâng-muong (génie du centre de la province) et demandons-lui qu'il nous accorde la pluie dont nous avons besoin pour nos rizières et pour nos mares ».

Ayant ainsi décidé avec ses Kromokars (gens de service, ses surbordonnés,) il fit savoir aux habitants du voisinage que le lendemain

1. Second mois de l'année khmère (avril-mai).

il irait au village de Kompong-Krong, sacrifier au principal génie de la province un jeune et beau buffle, adulte et sain.

Le génie habite une petite *chaumière* élevée sur pilotis, située au bord d'un bras de rivière qui forme un îlot dans le fleuve de Kampôt à peu de distance des maisons. Il est visible sous l'apparence d'une pierre qui a la forme d'un des gros galets ovoïdes que les eaux roulent un peu plus haut; près de lui sont deux autres pierres qui sont dites les fils et le petit fils du génie; la pierre principale est dite « le père » et quelquefois « le grand-père ».

Le gouverneur et sa suite arrivèrent à la demeure du génie vers neuf heures du matin; ils y trouvèrent une demi-douzaine de religieux du Buddha, qui, assis sur des nattes à une petite distance de la chaumière, sous un petit hangar élevé à la hâte pour eux, priaient, leur écran devant le visage, afin de ne pas voir les vingt-cinq ou trente femmes qui, assises devant eux, les mains jointes, répondaient par des stances aux stances sacrées que les moines disaient en langue pâli. Quand les prières furent dites, les femmes se levèrent et firent aux religieux l'aumône du riz cuit; leur plat dans la main gauche, elles prenaient une cuillerée de riz et la versaient dans le *patrec* des moines, puis saluaient à genoux, les mains jointes à la hauteur du front, et se retiraient afin de ne pas assister au meurtre du buffle. Les religieux firent de même un instant après et, bientôt, il ne resta plus que le gouverneur, les gens de sa suite, une vingtaine d'hommes du voisinage, le *possédable*, ma femme, moi et une vieille dame dont nous verrons tout à l'heure le rôle et trois ou quatre autres femmes que la mise à mort du buffle n'effrayait point.

Alors, un homme amena l'animal, un bel adolescent de trois ans, aux cornes encore petites, mais déjà fortes comme celles de nos beaux bœufs. Deux hommes s'avancèrent avec des liens solides; il les regardait inquiet, mais sans comprendre, soufflant un peu. Avant qu'il eût compris, on lui avait attaché les pieds deux à deux et on l'avait jeté sur le côté. Un des hommes lui prit la tête, deux autres lui saisirent les jambes, deux autres appuyèrent sur le dos et les reins, pendant qu'un sixième, le sacrificateur, lui plongeait dans la gorge un grand couteau à lame large et forte. Le sang jaillit à flots, la bête se débattit, secouant les hommes qui la maintenaient, mais le sacrificateur, appuyant de tout son poids, s'efforça de scier le cou du buffle. Bientôt la tête fut détachée du tronc, traînée sur l'herbe à quelques pas, et portée par deux hommes sur un petit autel en bambous élevé devant la chaumière du génie. On la plaça le muffle tourné à l'est et présentant au génie la section rouge et déchiquetée qui saignait encore.

Le corps du buffle s'agita un peu, puis se raidit, et ce fut tout. Les hommes délièrent les jambes, roulèrent la bête sur le dos, et le sacrificateur, s'avancant, ouvrit le corps d'un long coup de couteau bien donné sous le ventre, puis il trancha les quatre pieds. En quelques minutes la peau fut enlevée et la chair détaillée en morceaux plus ou moins gros. La dépouille fut étendue sur l'herbe, la section du cou au-dessous de la tête ; les quatre pieds furent placés sur la peau des quatre jarrets, les sabots de devant en avant, les sabots d'arrière en arrière. Puis la queue fut allongée bien droite sur l'herbe et les chairs furent placées en un gros tas sur la peau, mais à gauche. La vieille femme vint alors au tas, choisit un beau morceau, le débarrassa des parties molles, puis l'emporta près d'un foyer, où l'ayant embroché dans une lamelle de bambou, elle se mit en devoir de le faire rôtir.

Pendant cette opération qui a duré près d'un quart d'heure, les tambourins en poterie et à peau de serpent, les chanteurs à la voix criarde n'ont pas cessé de faire entendre un bruit assourdissant et sauvage. Maintenant les mains battent avec frénésie, le monocorde grince aigrement et le flageolet gémit tristement un air barbare qui porte aux nerfs et alourdit la tête.

Alors le *possédable* s'avance. C'est un homme de soixante ans, sec, ridé, laid, avec une forte chevelure mal coupée et point peignée. Sa peau est olivâtre, ses yeux petits, froncés, noirs et brillants, ses dents sont laquées et ses joues sont creuses. Il est de race « possédable » ; son père, son grand-père et les autres avant, « ceux d'autrefois », pouvaient comme lui recevoir l'esprit en leurs corps et parler, agir pour lui. Il salue le génie, puis s'assied à la mode indigène sur une natte, se couvre la tête et les épaules d'une écharpe de soie noire qui le fait ressembler à la Mort des danses macabres ; il saisit un bol de cuivre qui contient du riz blanc et auquel on a fixé deux bougies allumées, en cire d'abeille, puis, appuyé des deux mains sur ce vase, il secoue la tête lentement, mais en cadence, puis plus vite, plus vite encore en même temps que la musique précipite ses mesures ; alors, les cris deviennent plus forts, plus pressés, les mains frappent la peau des tambourins avec fureur ; et cela devient presque terrible. Maintenant le *possédable* s'agite des épaules, tremble de tous ses membres, « frémit de tous ses poils », et paraît pris d'un tremblement nerveux qu'il n'est plus libre de contenir et de faire cesser. Il pousse un cri : le génie est entré dans son corps et va parler par sa bouche.

On l'interroge. Il abat l'écharpe noire sur ses épaules, fronce les sourcils, crispe les lèvres et répond : « La pluie va venir, la sèche-

resse est finie, il y aura de l'eau pour les rizières et les mares ».

Les deux juges de la province lui demandent de leur accorder d'être un jour, grands dignitaires du royaume, ministre de la guerre, ministre de la marine ; le possédé répondit : « Vous prospérerez, vous prospérerez, vous prospérerez ». Il fait la même réponse au gouverneur.

Puis la musique reprit, infernale, brutale maintenant. Le possédé se recouvre la tête, reprend son bol, et voilà qu'il frémit de nouveau, qu'il tremble, qu'il s'agite frénétiquement. Il saisit du riz avec la main, en jette devant lui, puis derrière lui aux trois pierres ; enfin il bondit, saisit la canne du gouverneur et fait un pas en avant. On s'écarte de lui. Voilà maintenant qu'il danse, s'escrime avec son bâton, puis saute à terre, marche au buffle, danse autour de lui, en faisant avec son bâton les passe de la danse rituelle. Enfin il lui touche la tête, montre le ciel et s'élance sous la chaumière, y reprend sa place, son vase de cuivre et s'agite plus fort, plus fort, encore plus fort, parce que la musique redouble, que les chanteurs braillent plus fort, plus vite, parce que les cris et les battements de mains sont plus frénétiques, parce que les instruments ne gardent plus aucune mesure et que le tapage est fou. Le possédé se lève encore, et répète la scène de tout à l'heure, mais plus rapidement, avec des mouvements plus tourmentés, plus violents, puis il vient reprendre sa place. La musique cesse, il respire plus lentement, un gémissement s'échappe de sa bouche, il secoue la tête en un dernier frémissement, se passe la main sur la face, rejette son écharpe et regarde l'assistance avec un léger hébètement. Le génie le quitte pour rentrer dans la pierre.

Alors le possédé se déshabille et ne garde que son caleçon. Les dignitaires prennent des seaux d'eau que des hommes leur apportent et les versent sur lui et sur les pierres sacrées. C'est l'hommage antique, si on ne le rendait pas aux pierres et à l'homme qui a parlé pour elles, l'eau ne viendrait pas, les pluies ne tomberaient point, et la famine désolerait le pays à la fin de l'année.

Alors le gouverneur prend sept ligatures, cinq brasses d'étoffe blanche et les remet au *possédable* qui se retire. La vieille femme s'avance à son tour avec un plat de cuivre sur lequel est posé le morceau de buffle rôti ; elle place son offrande devant les pierres et se retire à son tour.

La cérémonie est terminée. Nous nous retirons vers trois heures et demie. Le soleil est ardent, mais la brise souffle légère ; la nuit venue, il tonne, il vente et il pleut. Le lendemain un orage terrible crève au-dessus de nous et toutes les rizières sont inondées. Le génie

a donné la pluie qu'on lui a demandé et tout le monde est convaincu qu'on la doit, cette pluie bienfaisante, au sacrifice du buffle

ADHÉMAR LECLÈRE,  
*résident de France au Cambodge.*

---

## LES TRÉSORS CACHÉS <sup>1</sup>

---

### VIII

#### LE CHATEAU DE MONTJEAN

**L**E château de Montjean dans le canton de Loiron (Mayenne), ne subsiste plus qu'à l'état de ruines baignées par un étang. Comme nombre de ces antiques murailles que le temps a laissé subsister, il possède sa légende. A la vérité historique sont venus se mêler les récits du peuple, l'amplifiant et la poétisant en quelque sorte.

M. Bodard de la Jacopière, dans ses chroniques craonnaises, raconte que ce château fut incendié par ordre de Pierre le Cornu, du Plessy de Cormes. La famille habitant ce château était protestante et se composait du père, de la mère et de deux filles, qui furent violées sous les yeux même de leur père, alors septuagénaire et impuissant à leur porter secours ; mais la rage du vainqueur ne devait s'assouvir qu'à la mort du dernier d'entre eux. La mère eut seule la vie sauve en s'élançant d'une des fenêtres du château sur des matelas. Ces matelas, faisant office de radeau, l'emportèrent sur l'étang jusqu'à la rive opposée, où elle alla se réfugier à la ferme de la Grande Oresse située à deux kilomètres du château.

Ici commence la légende. On racontait depuis dans le pays qu'une barrique d'argent sauvée par la dame de Montjean était enterrée dans un des champs des environs.

Un jour (il y a de cela une vingtaine d'années) le fermier de la ferme dite « Ferme du Château » et qui est encore le fermier actuel, vit se présenter chez lui un monsieur, demandant le nom de cette ferme, et sur la réponse qui lui en fut faite qu'on la nommait Ferme du Château, il répondit que cette appellation devait être nouvelle et qu'elle avait dû autrefois porter un autre nom. Alors il fut aux renseignements et le fermier le vit revenir bientôt et lui demander si tel champ qu'il lui désigna existait encore. — Oui, dit le fermier.

1. Cf. t. XIV, p. 71.